



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 9 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/02/2021

Présents : 9
Pouvoir(s) : 2

L'an deux mille vingt et un, le neuf février, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis exceptionnellement à la salle des Rencontres de la Liquière en raison des restrictions sanitaires suite à l'épidémie de Covid-19, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Séverine SAUR, Maire.

Présents : Mesdames JAMME Emmanuelle, PALAU Geneviève, SAUR Séverine.
Messieurs ANDRIEU Olivier, BARRAL Florent, BONTEMPS Olivier, COSTE Christian, MARTIN Yannick, RUBERT Laurent.

Absent(s) : M. SEYDOUX Julien, *pouvoir* à Madame SAUR Séverine,
Mme DEROUICH Améni, *pouvoir* à M. ANDRIEU Olivier

Madame le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance.

1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 janvier 2021

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

2° Délibérations

- **2021-006D Autorisation sur les dépenses d'investissement**

En application de l'article L 1612-1, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des paiements d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont :

Nom du Budget	Chapitre	Libellé	Montant
Budget Principal	20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €
	21	Immobilisations corporelles	70 000.00 €
	23	Immobilisations en cours	3 000.00 €

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans les limites ci-dessus définies pour le budget concerné.

3*) Divers

- ***a) Rajout Délibération 2021-005D Demande de subvention Aménagement Espace Médiathèque et montant estimatif des travaux.***

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite au devis établi par l'architecte, Mme BEL, il était impératif de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 avant le 31 janvier. C'est pourquoi cette délibération a été rattachée au conseil précédent.

Le devis estimatif des travaux est établi à 52 500.00 € HT / 63 000.00 € TTC, comprenant les travaux, les honoraires de l'architecte et les bureaux de contrôle.

M. ANDRIEU rappelle que les travaux ne démarreront que si les subventions sont accordées.

Madame le Maire dit que l'octroi ou non des subventions n'interviendra qu'en cours d'année et qu'il n'est pas sûr que les travaux commencent en 2021.

M. COSTE demande où sera implanté le nouveau local dédié aux associations.

Messieurs ANDRIEU et BONTEMPS répondent qu'un espace fermé à clé sera aménagé dans la réserve actuelle.

- ***b) Chapelle de Montcèze : démarrage des travaux.***

Le démarrage des travaux est fixé au 22 février 2021 d'après l'entreprise FERRINI.

M. ANDRIEU propose aux membres du Conseil Municipal des réunions régulières de la commission du patrimoine afin de faire le point sur tous les travaux en cours.

- ***c) Commission de sécurité : salle des Rencontres et Gîte Départemental.***

Monsieur BONTEMPS expose une liste brève des problèmes à résoudre suite à la visite de la commission de sécurité à la salle des Rencontres.

Une réunion en mairie est prévue le 4 mars 2021 à 9h afin de faire le point sur tout cela.

Madame le Maire indique que concernant le gîte Départemental, suite aussi à la visite de la commission de sécurité, tout est à la charge du Département.

- ***d) Mise en place logiciel ARG Famille.***

Il était prévu de mettre en place le nouveau logiciel de cantine & garderie pour les vacances de février. Or la perception n'a toujours pas ouvert le compte DFT qui permet le paiement en lignes des réservations. En conséquence, étant donné qu'une installation en pleine période scolaire serait préjudiciable au bon fonctionnement du service, il a été décidé de reporter le démarrage officiel du logiciel ARG Famille au début des vacances de Pâques, soit pour le 16 avril 2021.

- ***e) Retour rencontre Mme MONNET-SANTUCCI.***

Madame le Maire explique que suite à sa rencontre avec Mme MONNET-SANTUCCI, celle-ci va déposer une déclaration préalable de travaux concernant l'installation d'une yourte sur son terrain, tout en rappelant que cette parcelle n'est pas située dans la zone constructible de la carte communale.

- ***f) Retour divers contentieux.***

- Suite à la plainte de M. GARAYT concernant la maison mitoyenne à la sienne, un courrier avait été envoyé au propriétaire, Mme GRANIER. A ce jour, n'ayant pas de réponse de sa part, celle-ci va être à nouveau sollicitée par lettre en recommandé avec AR.

- Concernant le sinistre de la chaussée rue du Four à La Liquière devant chez M. DRUGEON, le dossier est en cours auprès des assurances.
- Madame le Maire rappelle le contentieux avec M. JAHENY concernant les travaux de la traversée de la Liquière. Celui-ci réclame la réinstallation du trottoir et un renforcement de la signalisation devant son habitation.
Une proposition de mise en place d'un passage piéton devant chez lui a été acceptée.
Il demande à rencontrer les élus sur place. Messieurs RUBERT et MARTIN rencontreront M. JAHENY.
- Madame le Maire donne lecture d'un courriel de Mme LE GROIGNEC qui se plaint de nuisances sonores sur le hameau de la Borie Nouvelle concernant des travaux d'abattage d'arbres.
Madame le Maire souhaiterait que dans un premier temps, Mme LE GROIGNEC prenne contact avec les personnes concernées afin de trouver une solution amiable.
Mme PALAU et M. BONTEMPS rappelle que dans cette période sanitaire compliquée, il est difficile d'empêcher les gens de travailler. M. RUBERT signale qu'il existe une réglementation pour le week-end.
M. COSTE précise que le type d'essence concernée par cet abattage permet une régénérescence très favorable, en l'occurrence, le chêne vert.
Un courrier va être adressé à Mme LE GROIGNEC dans ce sens.
- Un rendez-vous a été pris avec Mme BRANCALEONE et M. LAURENT le 12 février 2021 concernant les nuisances des chats errants sur la Liquière.
- Dans le cadre du contentieux entre M. PETIT et M. GOMES, une réponse au courrier de l'avocat de M. PETIT va être envoyée, concernant la caducité de la demande préalable de travaux de M. GOMES.

- g) Gîte « Anémone » : Fermeture porte cave

Concernant le gîte « Anémone », le locataire a demandé qu'une serrure soit posée sur la porte de la cave.
Madame le Maire précise que, suite à la réunion avec Lamalou Immobilier, qui gère les baux communaux, les locataires doivent s'adresser directement à l'agence qui fera éventuellement remonter les informations à la Mairie.
Madame le Maire rajoute que, concernant le gîte au-dessus de la Mairie le devis pour la pose de la VMC a été signé et que la pose sera effectuée le 12 février.

- h) CCID : fonctionnement et date commission

Madame le Maire rappelle que, comme tous les ans, la Commission Communale des Impôts Directes (CCID) doit se réunir afin de statuer sur les nouvelles propositions de mises à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.
Elle propose une réunion préparatoire afin de vérifier les informations fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cette réunion est fixée le 4 mars à 10h en Mairie.
Enfin, une convocation aux membres titulaires de la CCID va être adressée pour la commission fixée au mercredi 17 mars à 10h en Mairie.

4*) Questions diverses

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une partie du rapport du **Conseil d'Ecole** du 3 février 2021 et notamment :

- la proposition de Mme GERRY, directrice de l'école, qui consiste à changer le signal d'alerte prévu au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), actuellement un message vocal « Menace Majeur », par le déclenchement de l'alarme anti-intrusion de l'école.

- de réparer les canapés de la classe des maternelles, d'acheter deux étagères et des panières pour mettre dans le dortoir, de déplacer le tableau des maternelles afin de créer un coin CE1, de racheter 7 bureaux et de revisser les chaises et bureaux actuels.
- Enfin, la Direction de l'école tient à remercier les Mairies pour leur implication au sein de l'école et dans les travaux, ainsi que tout le personnel municipal et les conseillers.

M. MARTIN signale qu'il a rencontré M. GUIRAUD, route d'Aigues-Vives à Cabrerolles, concernant l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies. Celui-ci l'a informé que depuis des années, ce problème ne l'a jamais vraiment inquiété.

M. ANDRIEU informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération « 8 000 arbres », les essences seront livrées par le Département la dernière semaine de février.

M. RUBERT demande pourquoi des barrières ont été installées près des poubelles à la Liquière, en fait c'est M. BONTEMPS qui en est à l'origine afin d'éviter que celles-ci ne se retrouvent au sol par grand vent.

Il signale par ailleurs qu'une de ces barrières a été volontairement enlevée et positionnée verticalement, et donc qu'elle ne remplit plus sa fonction.

Le SICTOM va être relancé concernant le déplacement du container à verre sur le parking de la salle des Rencontres.

M. BONTEMPS souhaite informer le Conseil Municipal qu'il a reçu les photos qui seront mises en ligne sur le nouveau site internet. Mme JAMME dit qu'elles doivent être remaniées avant leur publication et qu'elle y travaille. Elle signale également que des modifications sont à apporter sur le site avant la mise en ligne définitive (pour rappel, celui-ci a été créé par les jeunes de l'IUT de Béziers),

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les deux prochains conseils municipaux auront lieu à la Mairie afin de pouvoir bénéficier de la présentation budgétaire sur le grand écran. Le 9 mars à 18h, pour le compte de gestion et le compte administratif et le 13 avril pour le budget primitif.

M. ANDRIEU souhaiterait que la Mairie achète 5 exemplaires du livre de M. RIUS concernant le patrimoine de la commune.

M. BONTEMPS signale que des achats mineurs ont été effectués pour la réparation des décorations de Noël. Si cela s'avère infructueux, un investissement serait envisageable pour un montant approximatif de 400.00 €

Fin de la séance à 20h30